

		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH PH MOINS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour le traitement de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219
37402 Amboise Cedex
France

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

		Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
acide sulfurique à

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

		Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide sulfurique à	7664-93-9 231-639-5 01-2119458838-20- xxxx	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 15 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 15 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 15 %	>= 50 - < 60

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

	Page: 4
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 05.10.2022
	Date d'impression: 19.01.2023
	Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926	Version: 1.0

appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact. |
| En cas d'ingestion | : | Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
Toux
suffocation
œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les tissus des poumons)
Troubles respiratoires |
| Risques | : | Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|--|
| Traitement | : | Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. |
|------------|---|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche |
|--------------------------------|---|--|

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : vapeurs corrosives
oxydes de soufre
fumées toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée. Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

 FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page: 6
		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 - En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.
 - Le récipient vide est dangereux.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 - Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène :
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
 - S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
- Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 - Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage :
- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) :
- Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

		Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS		Version: 1.0
218926		

		(Type d'exposition)		
acide sulfurique à	7664-93-9	VME (Fraction thoracique)	0,05 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VLCT (VLE)	3 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		TWA (Brouillard)	0,05 mg/m3	2009/161/EU
Information supplémentaire: Indicatif				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
SULFURIC ACID	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	ouvriers	Inhalation	À court terme local	0,1 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

		Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: transparent
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 120 °C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: < 0
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 23 hPa (20 °C)

		Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,42 gcm3

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

- Anhydrides d'acide
- Acides
- Alcools
- Aldéhydes
- Amines
- Bases
- carbure
- carbonates
- Des matières combustibles
- Cuivre
- Cyanures
- glycols
- halogènes
- Métaux
- Matières organiques
- composés nitrés organiques
- Poudres métalliques
- Oxydants forts
- agents réducteurs forts
- sulfures

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

sulfites
eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : vapeurs corrosives
Oxydes de soufre
fumées toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide sulfurique à:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.140 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'inhalation dans les classifications SGH.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Composants:

acide sulfurique à:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

acide sulfurique à:

Résultat : Corrosif pour les yeux

		Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide sulfurique à:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

		Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

Méthode: Essai en statique
Remarques: mortalité

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 16 - 28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique
Remarques: mortalité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acide sulfurique à:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

		Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN1830

ADN: UN1830

RID: UN1830

Code IMDG: UN1830

IATA-DGR: UN1830

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: ACIDE SULFURIQUE

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

ADN: ACIDE SULFURIQUE
RID: ACIDE SULFURIQUE
Code IMDG: SULPHURIC ACID
IATA-DGR: Sulphuric acid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8
ADN: 8
RID: 8
Code IMDG: 8
IATA-DGR: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR: II
ADN: II
RID: II
Code IMDG: II
IATA-DGR: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable
ADN: Non applicable
RID: Non applicable
Code IMDG: Non applicable
IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les

		Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926		Version: 1.0

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

: Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

 FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page: 16
	Date de révision: 05.10.2022
	Date d'impression: 19.01.2023
	Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS 218926	Version: 1.0

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 05.10.2022

Classification du mélange:

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Corr. : Corrosion cutanée

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de

		Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 05.10.2022
		Date d'impression: 19.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600001
HTH PH MOINS		Version: 1.0
218926		

l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR